



Besançon, mercredi 24 mai 2017

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon

Objet : modalités d'organisation EAF, réponse à votre courrier en date du 12 mai

Monsieur le Recteur,

Suite à votre courrier du 12 mai, nous souhaitons à nouveau poser la question de l'organisation de l'E.A.F. 2017, pour laquelle certains points posent toujours problème et dont les modalités ne nous semblent toujours pas acceptables.

Nous sommes bien conscients que l'organisation du baccalauréat est une tâche lourde et complexe, mais nous avons aussi à cœur que les conditions de cet examen soient les meilleures possibles pour les professeurs de lettres comme pour les candidats évalués, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas.

Si vous avez vraiment conscience, comme vous l'écrivez, « de la mobilisation intensive qui est demandée [aux] collègues et de la lourde tâche que représentent les évaluations des candidats de première au baccalauréat », vous serez donc sensible à ce que l'examineur soit le plus réceptif dans la journée pour juger le plus équitablement possible tous les candidats. Le nombre d'élèves interrogés par jour, prévu entre 14 et 15, n'est pas compatible avec une évaluation équitable et va bien au-delà du nombre recommandé par le CHSCTM, limité à 11.

Le nombre de copies est toujours trop important. Il est fondamental de répartir la charge de travail sur tous les collègues de lettres disponibles, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Revoir les critères de sélection de la DEC nous semble indispensable. Dans ce cadre, il nous paraît important que des instructions claires soient données aux chefs d'établissement, afin que les collègues en service partagé dans un collège et un lycée se voient exemptés de leurs obligations de service en collège.

Vous proposez deux journées supplémentaires de correction, ce qui est une avancée positive mais toujours insuffisante. Nous aurions souhaité que les professeurs disposent de leurs copies dès le 16 juin au lieu du 19.

Quant au point qui concerne les surveillances, vous n'y répondez toujours pas. Nous réitérons notre demande de donner consigne aux chefs d'établissement d'exempter les professeurs de lettres de toute surveillance hormis celles des épreuves de français.

Confiant en votre volonté d'offrir les meilleures conditions d'évaluation aux personnels concernés ainsi qu'aux candidats, nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Recteur, l'expression de notre profond attachement au bon fonctionnement du service public d'Éducation nationale.

Pour le Secrétariat académique du SNES-FSU, Nathalie Faivre, Stéphane Grégoire, Philippe Piguet